

Droit des assurances et marchés publics d'assurance

OBJECTIFS

- Maîtriser le régime juridique du droit des assurances
- Savoir rédiger les pièces contractuelles d'un marché public d'assurances
- Gérer l'exécution et la vie du contrat d'assurance

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques, théoriques et techniques
- Cas pratiques et mises en situation
- Echanges d'expérience

PUBLIC

Elus et personnels des Collectivités territoriales

DATES :

13-14-15 SEPTEMBRE 2010

DURÉE : 3 JOURS

TARIF : 1 320 EUROS HT

PROGRAMME

La délimitation du cadre légal : hétérogénéité et dichotomie des textes

Les parties au contrat

- L'assureur : l'assureur/courtier/agent général, les groupements momentanés d'entreprises et la coassurance, le mandat de représentation et apéritition
- Le souscripteur du contrat d'assurance et l'assuré

Les différents liés en matière d'assurance

- Les risques liés aux biens
- Les risques liés aux personnels
- Les risques liés aux tiers
- Les risques liés aux marchés de travaux

L'analyse du besoin en matière d'assurance

- L'audit et la définition du besoin
- Les statistiques liées à la sinistralité
- L'allotissement par type de risques

Les procédures de passation des marchés publics d'assurance

- Les seuils de publicité et de mise en concurrence
- Les différents types de procédures de passation des marchés publics d'assurance

Le contrat d'assurance et sa prise d'effet

- La police d'assurance
- La note de couverture
- La durée du contrat d'assurance

La maîtrise de la rédaction des clauses contractuelles (droit des assurances et droit des marchés publics)

La vie du contrat d'assurance

- Le paiement de la prime
- La déclaration du risque
- Le sinistre : droits et obligations des parties au contrat
- Le suivi de la sinistralité
- L'aggravation du risque
- Les modifications des termes du contrat
- Le principe de l'exception d'inexécution
- L'extinction du contrat et les facultés de résiliation

Le contrôle et le contentieux en matière d'assurance

- Les différents types de contrôle
- Le pré-contentieux
- Le contentieux